NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1994/61
21 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3444e séance du Conseil, le 21 octobre 1994, dans le cadre des travaux du Conseil sur la question intitulée "La situation au Mozambique", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a suivi de près les progrès que le Gouvernement mozambicain et la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO) ont réalisés en vue d'appliquer l'Accord général de paix pour le Mozambique. Il les félicite, ainsi que le peuple mozambicain, des résultats auxquels ils sont parvenus.

Le Conseil estime que les conditions nécessaires sont maintenant réunies pour que des élections libres et régulières se tiennent les 27 et 28 octobre 1994 sous un contrôle national et international efficace. Ces élections, en offrant aux Mozambicains l'occasion d'exercer pleinement leur droit de vote, leur ouvrent la perspective de parvenir à une paix durable ainsi qu'à la stabilité et à la démocratie.

Le Conseil lance un appel à tous les intéressés pour que la campagne électorale, puis le scrutin, se déroulent dans le calme et la pondération, pour que les élections soient libres et régulières, pour que les autorités agissent dans une impartialité totale afin d'éviter toute allégation de fraude et pour que les jours du scrutin et la période postélectorale soient caractérisés par une absence de violence et de menace. Il lance également un appel à toutes les parties pour qu'elles assurent la protection et la sécurité des membres de la Commission électorale nationale ainsi que des observateurs électoraux internationaux et les aident à accomplir leur tâche.

Le Conseil réaffirme qu'il a l'intention d'approuver les résultats des élections si l'Organisation des Nations Unies déclare celles-ci libres et régulières, et rappelle aux parties que l'Accord général de paix leur fait obligation de respecter pleinement ces résultats.

Le Conseil compte que les parties seront guidées, après les élections, par un esprit de réconciliation ainsi que par les principes de la démocratie et par la nécessité de collaborer harmonieusement à

la reconstruction de leur pays, permettant ainsi à la communauté internationale de continuer à appuyer le Mozambique dans son entreprise de relèvement et de reconstruction.

Le Conseil saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude au Secrétaire général, à son Représentant spécial et au personnel de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), et demande aux parties de continuer à coopérer avec eux afin que l'ONUMOZ puisse accomplir sa mission, y compris la vérification de la démobilisation et du désarmement complets."
